

FORMULE 1

VISA D'UN MANDAT

(Loi sur les valeurs mobilières, L.N.-B. 2004, ch. S-5.5, par. 182(1))

CANADA

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LA COUR PROVINCIALE _____(N.-B.)

NUMÉRO DU DOSSIER DE LA COUR _____

En vertu du paragraphe 182(1) de la *Loi sur les valeurs mobilières* et sur demande qui m'a été présentée, je permets l'exécution de ce mandat au Nouveau-Brunswick.

Fait à _____,

le _____ 20_____.

Juge de la Cour provinciale